



**PAUL JEANNETEAU**

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 10/11/2009

## Communiqué de Presse

---

### **Loi de Finances 2010: Paul JEANNETEAU présente son rapport sur les crédits de la mission « Handicap et Dépendance »**

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a présenté dans l'Hémicycle aujourd'hui mardi 10 novembre 2009, son rapport sur les crédits de la mission « Handicap et Dépendance », dans le cadre de la loi de finances pour 2010.

Paul JEANNETEAU a choisi d'axer son rapport sur la situation des personnes handicapées mentales vieillissantes. En effet, le vieillissement des personnes handicapées est un phénomène récent, qu'il est essentiel de prendre en compte afin d'apporter des solutions adaptées à ces personnes et à leurs familles.

Dans son rapport, Paul JEANNETEAU constate que le budget consacré aux personnes handicapées augmente de façon substantielle. Ainsi, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) voient leurs crédits augmenter de 45,9% par rapport à 2009 avec 21,7 millions d'euros qui leur sont consacrés. De plus, l'Allocation aux Adultes Handicapés sera elle aussi revalorisée de 2,2% en avril et en septembre de chaque année entre 2009 et 2012.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes, des structures ont déjà été mises en place: les Maisons d'Accueil Médicalisées (MAS) et les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) accompagnent l'avancée en âge des personnes lourdement handicapées. Mais Paul JEANNETEAU insiste le fait qu'aucune solution type n'existe. Si des expériences innovantes ont été menées dans certains départements, dont le Maine-et-Loire, et doivent être encouragées, favoriser une médicalisation des structures existantes pourrait être une réponse efficace.

Le rapporteur rappelle l'importance d'assurer la continuité des parcours et donc de la prise en charge, ce qui implique d'éviter le plus possible le changement de structures et de développer une formation spécifique du personnel, afin qu'il appréhende aussi bien le handicap que le vieillissement.

Des difficultés subsistent. C'est pourquoi Paul JEANNETEAU a déposé trois amendements qui ont été adoptés:

- le premier prévoit la mise en œuvre par le gouvernement d'un dispositif de suivi annuel des structures d'accueil des personnes handicapées vieillissantes, au profit, notamment, d'une meilleure information du Parlement afin de rendre compte de l'évolution de l'ensemble des structures d'accueil des personnes handicapées (établissements et services d'aide par le travail, foyers d'accueil, maisons d'accueil spécialisées,...), pour ce qui concerne tant leurs sources de financement que leur nombre et le nombre de places qu'elles offrent, selon les types de déficiences des personnes handicapées ;
- le second prévoit la remise d'un rapport du gouvernement au Parlement destiné à recenser et à évaluer les effets des limites d'âge qui continuent à être prévues dans un certain nombre d'établissements accueillant des personnes handicapées, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires les imposant.
- le troisième vise à favoriser, à titre expérimental, la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins du terrain en matière d'accueil des personnes handicapées vieillissantes : mise en œuvre d'une mutualisation des moyens au niveau local, de nature à favoriser une rationalisation des coûts notamment au profit des établissements et services d'aide par le travail, institution d'indicateurs chiffrés communs concernant l'évolution des besoins, mise en œuvre de parcours spécifiques adaptés, en particulier à l'attention des personnes intellectuellement déficientes.

**CONTACT PRESSE:**

**01 40 63 73 83**

**02 41 87 42 41**